

COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX 4 (Péninsule acadienne)

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE 7 JANVIER, 2013, À 19H, CENTRE COMMUNAUTAIRE D'INKERMAN (HANGAR)

PRÉSENTS :

Odette Robichaud, Inkerman

Pius Lebouthiller, Saint-Simon

Johnny Stewart, Miscou

Eugène Basque, Saumarez

André Gozzo, Paquetville

Nadine Robichaud, Six-Roads

Tilmon Mallet, Shippagan

Réginald Paulin, Lamèque

Georges R. Savoie, Néguaç

Denise Guignard, Petite Rivière de l'Île

Jason Godin, Maisonnette

Agnès Doiron, Bas-Caraquet

Kevin J. Haché, Caraquet

Mathieu Chayer, Saint-Léolin

Louis Paul Savoie, Ste-Marie-St-Raphaël

Linus Robichaud, Val Comeau

Aldéoda Losier, Tracadie-Sheila

Vernon Losier, Rivière à la Truite

Alyre Ross, DSL Paquetville

Yvon Godin, Bertrand

Wilfred Roussel, Le Goulet

Weldon McLaughlin, Pointe-à-Bouveau

Oscar Roussel, Saint-Isidore

Mélanie Thibodeau, Directrice générale

Hermel Vienneau, Chef de transition

ABSENTS

Yves Létourneau, Grande-Anse

La première réunion du Conseil d'administration permanent de la CSR 4 (Péninsule acadienne) eut lieu dans le hangar du Centre communautaire d'Inkerman le 7 janvier, 2013 à 19h. Le président Wilfred Roussel procéda à l'ouverture de la réunion à 19h.

Le Chef de transition expliqua que le nouveau CA devait ratifier deux de ses décisions prises comme conseil intérimaire, dont celle du choix du président et du vice-président, ainsi que le choix du nom de la Commission.

Sur proposition de la représentante de DSL Odette Robichaud, appuyée du maire Agnès Doiron, il fut proposé que les choix de Wilfred Roussel, à la présidence, et d'Yvon Godin, à la vice-présidence soient ratifiés par le CA. ADOPTÉ à l'unanimité.

Le président reprit donc la présidence de la rencontre.

L'ordre du jour fut approuvé avec modifications sur résolution du maire André Gozzo appuyé du maire Mathieu Chayer. Deux items furent ajoutés : un point 2(d) pour que le choix de la DG soit ratifié, et un deuxième point à « 10) Autres » soit celui d'une explication du calcul de la répartition des coûts.

Sur proposition du maire Kevin Haché, appuyé de la mairesse Agnès Doiron, le nom de la Commission fut approuvé tel qui suit : Commission de services régionaux 4 (Péninsule acadienne).

Ensuite, sur proposition du maire Aldéoda Losier, appuyé du maire Réginald Paulin, il fut résolu que le directeur du service d'urbanisme Benjamin Kocyla soit nommé Directeur de la planification. ADOPTÉ.

Le choix de Mélanie Thibodeau au poste de Directrice générale de la Commission de services régionaux 4 (Péninsule acadienne) a été ratifié sur proposition du maire Mathieu Chayer, appuyé du maire André Gozzo.

Sur proposition du maire Réginald Paulin appuyé du représentant de DSL Eugène Basque, le procès-verbal de la réunion du conseil intérimaire du 6 décembre fut approuvé avec les modifications suivantes : 1) changer le nom de résolution bancaire à « résolution sur l'institution financière », et 2) que la référence à la discussion à huis clos soit enlevée aux premier et deuxième paragraphes. ADOPTÉ.

Le président du Comité spécial sur l'arrêté portant sur le Comité de révision de la planification, le maire Réginald Paulin, présenta ensuite les changements que proposait le comité à l'arrêté type proposé par le chef de transition.

L'arrêté proposé fut adopté sur proposition de Nadine Robichaud et Louis Paul Savoie, avec les modifications suivantes :

- 1) Article 5.5 : Proposé par Yvon Godin, appuyé d'Alyre Ross, que les membres du comité soient nommés pour représenter les cinq grandes régions de la Péninsule acadienne plutôt que les cinq circonscriptions électorales. Adopté.
- 2) Article 3.3 : Proposé par Aldéoda Losier, appuyé d'Odette Robichaud, que les réunions du Comité aient lieu à 19h et qu'elles alternent entre les cinq grandes régions de la Péninsule. Défaite.
- 3) Article 3.3. : Proposé par Réginald Paulin, appuyé d'Agnès Doiron, que les réunions aient lieu au Centre communautaire d'Inkerman « ou à un autre endroit jugé pertinent par le Comité. » Adopté.
- 4) Article 8.2 : Proposé par Mathieu Chayer appuyé de Weldon McLaughlin que lorsqu'un membre du comité ait manqué à plus de 30% des réunions sur une base annuelle, qu'il soit démis de ses fonctions. Défaite.
- 5) Article 8.2 : Proposé par Kevin Haché, appuyé de Mathieu Chayer, que lorsqu'un membre du comité ait manqué à trois réunions consécutives ou à plus de 30% des réunions sur une base annuelle, qu'il soit démis de ses fonctions. Adopté.
- 6) Articles 10.2 et 10.3 : Proposé par Aldéoda Losier, appuyé de Linus Robichaud, que les indemnités mentionnées aux articles 10.2 et 10.3 soient les mêmes que ceux payés aux membres de la Commission de services régionaux. Adopté.

Après une discussion sur certains refus d'approuver des demandes de permis de construction, les membres décidèrent d'inviter le directeur du service d'urbanisme à une prochaine réunion afin qu'il explique la procédure d'appel suite à un refus de demande de permis.

Il fut proposé par Linus Robichaud, appuyé du maire Georges Savoie, que le rapport du comité spécial soit approuvé. Celui recommandait les noms de membres suivants : deux représentants du CA : le maire Réginald Paulin et le représentant de DSL Eugène Basque, et un représentant pour chacune des cinq grandes régions : Jean-Claude Doiron (Grand Caraquet); Gaston Paulin (Lamèque-Shippagan-Miscou); Line Thériault (Centre Péninsule); Jean-Paul Robichaud (Grand Tracadie-Sheila); et Edmond Beattie (Baie de Miramichi-Néguac). ADOPTÉ.

Sur proposition de la représentante de DSL Nadine Robichaud, appuyé du représentant de DSL Eugène Basque, la Commission approuva la signature d'un contrat pour la collecte et l'élimination de déchets solides dans la région 11 avec la firme Investissements N&N McGraw Ltée.

Sur proposition du représentant de DSL Vernon Losier, appuyé du représentant de DSL Weldon McLaughlin, le conseil d'administration approuva à l'unanimité que la Commission étudie la répartition des coûts du service de gestion des déchets solides.

La prochaine réunion fut fixée au 6 février, à 19h au Centre communautaire d'Inkerman.

Le président leva la réunion à 21 h.

Il fut PROPOSÉ par _____ APPUYÉ
DE _____
l'adoption de ce procès verbal.

APPROUVÉ à Inkerman ce 6^e jour de février, 2013.

PRÉSIDENT _____

SECRÉTAIRE /DIRECTRICE GÉNÉRALE _____